



MAIRIE
 2, Place de l'église
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
 ☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
 Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
 Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 décembre 2012

Excusées : Mme Christine GALISSON, ayant donné pouvoir à M. le Maire – Mme Corinne LE FLEM.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Droit de Prémption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
30/10/2012	Terrain non bâti	La Cour Gautier	ZH 190, 191 et 192	M. DEHAYE Paul et Mme LEROUX Andréa
26/11/2012	Terrain non bâti	Route de Mauny	ZD 177p	M. DUPRE Sébastien et Mme NICOT Carinne
29/11/2012	Maison + terrain	La Chapelle	YP 98 et 101	Mme HORLOCK Joanna

Marchés passés selon la procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.	Montant TTC
09/11/2012	Assurance Dommages aux biens	Commune	GROUPAMA	3 670,09 €	3 980,43 €
09/11/2012	Assurance Responsabilité Civile	Commune	GAN Assurances	675,07 €	745,63 €
09/11/2012	Assurance Protection Juridique	Commune	GAN Assurances	516,85 €	563,38 €
09/11/2012	Assurance automobile et collaborateurs en mission	Commune	SMACL	1 314,80 €	1 540,41 €
27/11/2012	Sécurisation de l'entrée d'agglomération, rue de la Gaudinais (RD 34)	Rue de la Gaudinais	Entreprise HERVE - Juigné les Moutiers	68 973,50 €	82 492,31 €

IMPLANTATION DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal avait chargé Monsieur le Maire d'adresser aux propriétaires une offre en vue d'acquérir environ 10 000 m² sur la parcelle cadastrée YT 19 bordant la rue du Menhir, face au cimetière et au parking de l'Espace Castella.

Les propriétaires ont fait une contre-proposition qui a été soumise au Conseil municipal et fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Dans ces conditions, une nouvelle offre, avec un prix intermédiaire, non négociable, va être présentée.

Le Conseil municipal se réunira une nouvelle fois le 17 décembre 2012 pour décider du lieu d'implantation de l'école et prendre toutes mesures permettant de donner suite au dossier dans les meilleurs délais (révision sectorielle du PLU, lancement de la consultation d'architecte, etc...).

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA CHÈRE

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère a approuvé une modification de ses statuts pour tenir compte de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Redon, en substitution des communes de Guéméné-Penfao, Pierric et Conquereuil, du fait de la prise de compétence "eau, milieux aquatiques".

Par ailleurs, le SMABVC a souhaité modifier le mode de calcul des participations des collectivités adhérentes en ne tenant plus compte du potentiel fiscal et en s'appuyant sur les critères suivants :

- ↪ La surface de la commune dans le bassin versant de la Chère,
- ↪ Le linéaire de cours d'eau (rives) de la Chère du bassin versant de la Chère,
- ↪ La population communale dans le bassin versant de la Chère.

Enfin, il est prévu que le conseil syndical se prononce à l'unanimité si une augmentation annuelle des participations communales est supérieure de 10%.

Le Conseil municipal ratifie les nouveaux statuts tels que proposés.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOULIN D'HUBERT

Les travaux d'aménagement du chemin communal d'accès au Moulin d'Hubert consistant en un reprofilage avec réalisation d'un enduit bicouche seront confiés à l'Entreprise HERVE, de Juigné-les-Moutiers, suivant son devis de 2 555,00 € H.T., soit 3 055,78 € TTC.

Le propriétaire riverain ayant proposé de contribuer au financement des travaux, le Conseil municipal fixe sa participation à 1 000 €.

DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COMMUNE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale et éviter des risques d'erreur de procédure, le Conseil municipal délègue à Monsieur le maire, en application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, la possibilité d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter et à se constituer partie civile.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'IME DE CHATEAUBRIANT AU TITRE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Une subvention de 29,20 € est accordée à l'Institut Médico Educatif de CHATEAUBRIANT au titre des fournitures scolaires en faveur d'un jeune Aubinois fréquentant cet établissement.

CESSION DE PORTIONS DE CHEMINS COMMUNAUX AUX GREES, LA HATAIS, LA COUR GAUTRON, LA BARATERIE ET LA GAUTRONNAIS

6 demandes d'acquisition de chemins communaux ayant fait l'objet préalablement d'une enquête publique, ont reçu une suite favorable. Les cessions, officialisées par acte administratif ou acte notarié suivant le cas, se feront aux conditions suivantes :

- ✓ A l'indivision DELAGREE (Madame Danielle DELAGREE et ses enfants) : chemin sis aux Grées, cadastré YS 215 pour 184 m², au prix de 27,60 € (0,15 €/m²)
- ✓ A Monsieur et Madame Pierre ADRON : chemin près de la Hâtais, cadastré A 998 pour 1 194 m² au prix de 179,10 € (0,15 € du m²),
- ✓ A Monsieur et Madame Loïc BOUJU : chemin près de la Cour Gautron, cadastré A 999 pour 771 m² au prix de 115,65 € (0,15 € du m²),
- ✓ A Madame Emmanuelle FOLLIOU-BRUNET : chemin à la Baraterie, cadastré YP 172 pour 179 m² au prix de 26,85 € (0,15 € du m²),
- ✓ A Monsieur et Madame Loïc CHARIER : chemin à la Baraterie, cadastré YP 173 pour 1 072 m² au prix de 160,80 € (0,15 € du m²),
- ✓ A Monsieur Yannick MOREAU : excédent de chemin à la Gautronnais, cadastré ZC 203 pour 13 m² au prix de 1,95 € (0,15 € du m²),

DEMANDE D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE FESTI'ROC 2013

Le Festi'roc, qui va devenir indépendant de l'ARCEL et se constituer tout prochainement en association, souhaitait que le Conseil municipal se prononce sur sa demande d'avance de trésorerie d'un montant de 8 000 €, remboursable en 4 années maximum.

Par vote à main levée (10 voix pour et 1 contre), le Conseil municipal se montre favorable, sur le principe, à l'octroi d'une telle avance. Toutefois, la décision définitive devra être prise au vu d'une convention à passer entre les 2 parties, fixant le caractère de l'avance ou du prêt, les conditions d'octroi, les modalités de remboursement des garanties offertes par l'association.

Monsieur le Maire ainsi que Messieurs Jean-Yves CAVÉ et Michel GAUVIN sont délégués pour rencontrer les responsables du Festi'roc afin de préparer la convention qui comportera des clauses d'application très strictes. La qualité des garanties présentées par l'association sera un des principaux éléments permettant au Conseil municipal de statuer définitivement au cours des premiers mois de 2013.

EMPIERREMENT DE CHEMIN AU PERRY

Monsieur Cédric PAILLARD s'est engagé par écrit à ne pas utiliser à des fins agricoles le chemin communal du Perry menant à son habitation. Rien ne s'oppose plus désormais à ce que la commune entreprenne les travaux d'empierrement dudit chemin.

MODIFICATION D'UN BATIMENT SANS AUTORISATION A LA CROIX-LAURENT

L'affaire opposant la commune à la Mission Evangélique des Tziganes de France pour transformation de bâtiment sans autorisation à la Croix-Laurent, a été présentée à l'audience du tribunal le 6 novembre dernier. Elle a fait l'objet d'un renvoi au 5 février 2013.

BUSAGE D'UN FOSSE A LAUNAY DE VILLATE

Monsieur Xavier BRUNET reçoit l'autorisation de buser, à ses frais, le fossé bordant un chemin communal à Launay de Villate.

SITUATION DES ECOLES DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Le Conseil municipal valide le projet de réponse à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique concernant l'avenir de l'Ecole Privée des Tilleuls évoqué en parallèle au projet d'école publique.

ETAT DU TERRAIN DE FOOTBALL

Les matchs qui se sont déroulés sur le terrain de football pendant la période pluvieuse ont entraîné une dégradation de l'état de la pelouse. Une intervention serait nécessaire pour aplanir les mottes de terre qui sont apparues, évitant ainsi que le terrain devienne difficilement praticable en cas de gel.

Des renseignements seront pris auprès de communes voisines à ce sujet.


VŒUX MUNICIPALITE

Les vœux de la municipalité sont programmés au dimanche 6 janvier 2013, à 12 heures, à l'Espace Castella.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu lundi 17 décembre 2012, à 20 heures.

Le Maire,


Michel RETIF.